

## Travaux

**Élaboration du PLU : réunion publique le 25 mars à 20 h à la salle des fêtes.** Cette réunion sera la dernière avant l'enquête publique. Elle aura pour but d'affiner le zonage suite à la première rencontre le 22 octobre 2013. (vous pouvez retrouver les conclusions du cabinet IAD sur le site de la commune. Mairie PLU)

## Éclairage public

Les normes obligatoires concernant l'éclairage public ont amené la commune à demander le concours du SIED70 (syndicat Intercommunal d'énergie du département) auquel Champlitte est adhérent, pour présenter un projet et une programmation pour le remplacement de 275 luminaires et 26 horloges.

Ces travaux seront réalisés en 2 tranches :

- 2014 : 140 luminaires et 14 horloges (Champlitte, Champlitte-la-Ville, le Prélot)

- 2015 : 135 luminaires et 12 horloges (Frettes, Leffond, Montarlot, Neuville, Margilley).

Ces travaux, subventionnés par le SIED à 80 %, s'élèvent à environ 110 000€. Le reste à charge pour la commune est de l'ordre de 25 000 €.

L'économie générée par la mise en place de ce système moins consommateur d'énergie et la programmation des périodes d'allumage permettront un amortissement rapide des dépenses engagées.

## Signalétique

Le dossier est bouclé. Il aura pris près de 4 ans ! Reprise commune par commune de la dénomination des rues, travail avec la poste pour la remise en état de la numérotation des maisons, réalisation des plaques par "signaux Girod" et enfin, pose par les employés communaux. **Il est obligatoire d'avoir une boîte aux lettres sur laquelle figure soit le nom soit le numéro.**



## Animations de mars renseignements 03.84.67.67.19

Samedi 8 mars à partir de 20 h	Belote des Amis de l'école. Nombreux lots	Salle des fêtes de Frettes
Mardi 11 mars	Assemblée générale de la "Joie de Vivre" (intervention de Tremplin)	Salle du club Orangerie
Samedi 5 avril 9h30 18h (Vélos 9h 12h)	3ème Baby Bourse Bourse aux vélos + initiation réparation Inscriptions à l'OT au 03 84 67 67 19	Salle des fêtes



VILLE DE CHAMPLITTE

[elus.champlitte@orange.fr](mailto:elus.champlitte@orange.fr)  
<http://www.mairie-champlitte.fr>

Info municipale n°65  
Mars 2014

*Panneau routier  
situé sur l'A31  
valorisant  
Champlitte et son  
patrimoine. Le  
château et la vigne.  
(Panneau financé  
par le CG 70.)*



Le 23 mars, vous élirez vos conseillers municipaux et communautaires. Attention, contrairement à l'ancien mode de scrutin, tout nom rayé, corrigé, ajouté, rendra le bulletin nul.

Le vote se déroulera en 1 seul tour si une ou deux listes sont en présence. N'attendez pas le 2ème tour !

Permanences à la gendarmerie de Champlitte pour les procurations  
Mercredi 14h - 18h et samedi de 8h à 12h.

Le SDIS effectuera le **contrôle annuel des bornes incendie** sur Champlitte et les communes les 3, 4 et 6 mars. Vous voudrez bien excuser les désagréments mineurs que ce travail peut engendrer : baisse de pression, eau trouble...

## Conseil municipal du 26 février

**Micro-crèche :** le conseil municipal a décidé d'implanter une micro-crèche dans les anciens locaux ACOMEP, près de la maison de santé. Elle pourra accueillir 10 enfants de 2 mois à 3 ans. L'étude a été menée avec l'aide de la CAF, de la PMI et du cabinet d'architectes "Facilicrèche". L'investissement entre dans le cadre du PACT 2014-2018 et sera pris en charge par la communauté de communes subventionnée par le département. La gestion en reviendra à Aurélie Sartelet.

## Exposition à l'office de tourisme

Joël Brucelle, chanitois de cœur, expose des œuvres utilisant des techniques variées (aquarelles, acryliques, fusain) et des sujets multiples (paysages, marines, portraits). À découvrir jusqu'à la fin mars.

## L'eau, l'agence de l'eau Bassin Rhône - Méditerranée - Corse

Créée par la loi sur l'eau de 1964, l'Agence de l'eau est un établissement public de l'Etat, sous la tutelle du Ministère en charge du développement durable. Elle a pour missions de contribuer à améliorer la gestion de l'eau, de lutter contre sa pollution et de protéger les milieux aquatiques.

Pour les ménages, la redevance versée à l'agence de l'eau représente 14 % de la facture d'eau. Un ménage qui consomme 120 m<sup>3</sup> d'eau par an dépense à Champlitte environ 300 € pour son alimentation en eau potable dont 42 € pour les redevances. Ces taux sont fixés par le conseil d'administration de l'agence de l'eau.

Les collectivités paient une redevance de prélèvement sur la ressource en eau, les industriels et les agriculteurs, une redevance de pollution et de prélèvement.

L'agence de l'eau utilise cette redevance principalement pour l'épuration des eaux usées, la restauration et la protection des milieux aquatiques, la restauration et la protection de la ressource en eau potable

## Ordures Ménagères

Le conseil communautaire du 4 février 2014 a arrêté les tarifs de ramassage qui seront appliqués en 2014.

### Redevance incitative

\* **Part fixe** : le conseil communautaire a décidé d'augmenter la part fixe d'environ 5 %. À titre d'exemple, pour une personne : de 36,40€ à 37,50€, 2 personnes : de 72,80€ à 75€, foyer de 5 personnes et plus : de 145,30€ à 149,66€,

\* **Part variable** : elle est maintenue au même tarif qu'en 2013, soit 1€ la levée et 0,17€/kg.

Le forfait minimal de levées et pesées, forfait calculé sur la base de 2 levées par semestre et de 10 à 20 kg par semestre selon la composition de la famille est maintenu à 5,40 € par semestre. Ce montant correspond bien sûr à la part variable.

Rappel : la redevance est payée en 2 fois. L'appel de février-mars correspond à la moitié de la part fixe 2014 et la part variable du 2ème semestre 2013.

On note de plus en plus fréquemment des dépôts sauvages au bord des routes. Un sac poubelle d'une dizaine de kg = 1,7 euros. Cela vaut-il la peine de polluer et de risquer une amende ?

*Pour tout renseignement concernant les OM, s'adresser à la CCA4R au 03 84 67 13 74.*

## Radars pédagogiques

De nouveaux radars pédagogiques ont été implantés sur le territoire de la commune : 1 route de Dijon, 2 à Frettes. L'objectif de ces radars est prioritairement de faire ralentir les véhicules.

À titre d'exemple, statistiques relevées sur le panneau route de Dijon du 1er au 14 février. Nombre de véhicules : 6572 (469/jour)

Vitesse moyenne : 53 km/h (vitesse maxi enregistrée 117 km/h alors qu'un ralentissement pour travaux est posé !)

60,64 % des usagers roulent à plus de 50 km/h. 13,6% dépassent la vitesse de 70 km/h.

Panneau Frettes, en venant de Champlitte, sur la première quinzaine de février : 690 véhicules/jour. 87 % roulent à plus de 50 km/h, 54 % passent devant le radar à plus de 70 km/h. Vitesse maxi : 153 km/h, et à midi !

## Forêt

**Bilan financier 2013 pour la forêt communale de Champlitte + 175 524 €**

**Recettes** : Total 242 706 € (Bois sur pied : 2013714 €, affouage, 25815 € concession chasse : 3177 €)

**Dépenses** : total : 67 182 €. Entretien peuplement 630 €, entretien et voirie 900 €, frais de garderie 25 360 €, investissement peuplements 41 822 €)

Les prévisions de recettes pour 2014 s'annoncent malheureusement nettement inférieures à celles enregistrées 2013.

### État d'assiette des coupes 2014

Le conseil municipal du 26 février a arrêté l'état d'assiette des coupes sur propositions de l'ONF.

Propositions ONF (*retenues par le CM*)

\* **Champlitte** : 24 - 25 - 51 - 52 - 53 - 6 - 100 - 118 - 48 - 59 - 115R - 102

*Futaie affouagère : 24 - 25 - 51 - 52 - 53*

*Coupe régénération : 6 - taillis 2014, secondaire 2015*

*Coupe vente en bloc : 102*

\* **Frettes** : 229 - 230 - 245

*Futaie affouagère : 245 - Coupe vente en bloc : 229 - 230*

\* **Leffond** : 152 - *Emprise avec cloisonnement : 152*

\* **Margilley** : 263 -

*coupe régénération 263 - taillis en 2014, secondaire 2015*

\* **Montarlot** : 166 - 124 - 125 - *futaie affouagère : 166*

\* **Neuveville** : 271 - 285

*Futaie affouagère : 271 - régénération 285 - taillis 2014 - secondaire 2015.*

*Merci à Jean Gervasoni pour les compétences en matière de forêt qu'il aura données au service de la commune.*